



*Service régional et départemental
de la communication interministérielle*

Rouen, mardi 30 avril 2019

**Interdiction de manifestation en centre-ville de Rouen
Mercredi 1er mai
- après-midi -**

Considérant les appels à manifester de manière violente, relayés par les réseaux sociaux pour le mercredi 1er mai, Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, a pris un arrêté interdisant les manifestations dans un périmètre (voir en annexe) du centre-ville de Rouen, le mercredi 1er mai de 14h à 22h, après les rassemblements syndicaux qui eux ont été déclarés en préfecture et qui se tiendront dans la matinée à Rouen.

Le préfet rappelle que la sécurité doit constituer, pour toutes et tous, une priorité absolue.

Si le droit de manifester est un des fondements de notre République, il doit s'exercer dans le respect des personnes et des biens.

Les manifestants sont responsables de leurs actes. Leur responsabilité sera engagée en cas d'infraction au dit arrêté mais aussi en cas d'exactions commises à l'encontre du mobilier urbain, vitrines de commerces, etc.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr . Twitter : @prefet76 6 **courriel** : pref-comcommunication@seine-maritime.gouv.fr

Annexe à l'arrêté préfectoral du 30 avril 2019 portant interdiction de manifestations sur la voie publique

